

Projet pédagogique

Accueil collectif de mineurs

Saint-Alyre Détente

Mercredi 2017

Association de loi 1901 à but non lucratif
Locaux de l'Institution Saint-Alyre
20 rue Sainte George
63000 Clermont-Ferrand

Sommaire

1/ Saint-Alyre Détente :

- a) Le lieu ;
- b) Le public ;
- c) Les espaces à disposition ;
- d) Les moyens matériels ;
- e) Les horaires de fonctionnement.

2/ Objectifs de la structure.

3/ Objectifs pédagogique de l'équipe :

- a) Les objectifs principaux et leurs moyens ;
- b) Les journées types par groupes d'âge ;
- c) Les besoins de l'enfant .

4/ Les différents moments de la journées :

- a) Les temps d'accueils ;
- b) Les temps d'éveil ;
- c) Les temps d'activités ;
- d) Les temps libres ;
- e) Les temps du repas ;
- f) Les temps d'hygiène ;
- g) Les temps calmes.

5/ Le rôle de chacun.

6/ Infirmierie et Allergies.

7/ Encadrement des sorties ou prestation extérieure.

8/ Les droits de l'enfant.

1/ Saint-Alyre Détente :

Saint-Alyre Détente est une association de loi 1901 à but non lucratif. Elle a été fondée pour répondre à un besoin des familles ayant des enfants scolarisés sur Saint-Alyre, en proposant un moyen de garde adapté.

Elle accueille aujourd'hui au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement, des enfants de l'école et des enfants venus de l'extérieur.

L'association propose des activités diverses, au sein des locaux répondant aux exigences d'accueil d'un public mineur. (Commission de sécurité)

a) Le lieu :

L'Institution Saint-Alyre bénéficie d'un cadre historique. Les bâtiments, près de 25000 m², rappellent l'histoire ancienne des lieux : la chapelle Saint-Vénérand du Vème siècle, la tour du XIIème siècle, vestige des remparts de l'abbaye de Saint-Alyre, les beaux bâtiments bénédictins du XVIIIème siècle renfermant un escalier monumental (inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques)...

Avec beaucoup d'esprit d'entreprise, les Ursulines, arrivées au milieu des ruines en 1808, ont reconstruit patiemment un établissement scolaire pour accueillir toujours plus d'élèves. En 1936 un nouveau bâtiment comprenant une immense salle des fêtes enjambe la Tiretaine. Dans les années 1950, un laboratoire de sciences complète l'équipement pédagogique. Plus récemment dans les années 1970 et 1980 de nouvelles constructions ont été réalisées, gymnase, bâtiment du lycée technique et du lycée professionnel, restaurant scolaire, extension du laboratoire, aménagement de l'internat de filles dans l'ancienne grange de la ferme de Saint-Alyre.

L'école primaire, avec un accès rue de Blanzat, a ouvert ses portes en 2007 avec des espaces très fonctionnels pour accueillir les élèves de maternelle et des classes élémentaires. La création d'un nouvel internat de garçons en 2013 a permis de moderniser l'hébergement de l'ensemble scolaire. Le parc de 7 hectares, permet aux élèves de bénéficier d'équipements sportifs de proximité, terrain de rugby, de basket, piste, parcours d'orientation.

b) Le public :

L'association Saint-Alyre Détente accueille un public de 3 à 12 ans sur son accueil collectif de mineur et peut proposer des événementiels pour des jeunes de 12 à 17 ans.

Les enfants sont répartis par groupes, 3 ans, 4 et 5 ans, 6 et 7 ans, 8 à 12 ans.

Les moins de six ans sont au maximum 40 dans l'établissement et profitent des espaces attribués par l'école dans l'aile maternelle.

Les plus de six ans sont au maximum 55 dans l'établissement et profitent d'une grande salle de motricité et de deux salles d'activités mises à disposition par l'école saint-alyre .

L'association peut proposer des événements aux 12/17 ans, qui peuvent avoir lieu au sein de la structure ou à l'extérieur.

c) Les espaces à dispositions :

Le groupe des 3 ans et celui des 4/5 ans occupent la partie maternelle de l'école et les enfants âgés de 6 ans et + la partie primaire.

Du côté maternel, nous disposons d'une salle de sieste, d'une salle de garderie qui sert d'accueil et de salle d'activités pour les 4-5 ans, d'une BCD, de deux autres salles plus au calme et de deux sanitaires adaptés aux plus jeunes.

Nous avons également un grand hall d'entrée « l'Atrium » dans lequel sont notées les heures d'arrivée des enfants.

Du côté primaire, une grande salle de motricité est mise à disposition, ainsi que des sanitaires séparés fille et garçon.

Une salle de réunion à l'étage peut également servir pour les activités.

Nous disposons de deux cours de récréation, avec des équipements aux normes.

Nous pouvons nous rendre dans le parc de 7 hectares de Saint-Alyre, nous avons accès au gymnase.

Pour la restauration, nous avons un self qui est ouvert le midi, nous y mangeons en compagnie des collégiens et lycéens.

Pour les maternelles, il existe une salle aux normes au sein de l'école Saint Alyre.

Un bureau pour l'équipe de direction, d'animation, et la secrétaire est à disposition avec téléphone fixe, accès internet, imprimante, photocopieuse, etc.

d) Les moyens matériels :

Tout proche de la salle des primaires, nous disposons d'un local à matériel. Pour y respecter, les consignes de la commission de sécurité, nous y entreposons une quantité limitée d'objets de récupération qui ne présente pas de résistance au feu. Le matériel ne doit pas faire contact entre le sol et le plafond.

Nous disposons d'un budget par mois d'environ 400 euros pour le matériel pédagogique.

Il nous permet de maintenir un niveau de fongible (crayons, gommes, ciseaux, papier...)

Nous disposons de jeux de société, de matériel sportif (ballons, plots...) que l'école nous laisse à disposition.

Le directeur possède un inventaire de la totalité du matériel entreposé et peut à l'aide d'une carte bancaire de l'association procéder à des rachats mensuels.

Chaque salle est équipée de tables et chaises adaptées à l'âge des enfants. Et à la bonne santé des adultes y travaillant (problème de dos...)

Nous disposons de lits, de tapis de gymnase pour offrir aux enfants des moments de calme adaptés à leurs besoins physiologiques et psychologiques.

e) Les horaires de fonctionnement :

Les parents peuvent emmener leurs enfants entre 7h30 et 8h45 à l'accueil du matin.

Ils peuvent les emmener à 11h30 en cas de restauration sur place ou alors de 12h30 à 13h30 pour les enfants présents uniquement l'après midi.

Ils peuvent récupérer leurs enfants de 11h30 à 12h15, avant le repas. Ou de 12h30 à 13h30 s'ils sont allés à la restauration de Saint Alyre.

Le centre de loisirs leur permet de venir ensuite de 16h30 à 19h pour l'accueil du soir.

Nous proposons des tarifs soit à la journée, soit à la demi-journée, calculés selon le quotient familial ou l'avis d'imposition de chaque famille, ainsi que des tarifs fixes pour la restauration et l'accueil du soir pour les enfants restant de 17h45 à 19h.

2/ Objectifs de la structure

- Proposer un accueil individuel adapté aux besoins des familles.
- Offrir aux enfants un espace de qualité, pour s'épanouir et se reposer à son rythme.
- Permettre aux animateurs de construire des projets divers pour les enfants en accord avec leurs compétences et leurs savoirs.

3/ Objectifs pédagogiques

a) Les objectifs principaux et leurs moyens :

- Apporter aux enfants des temps et des espaces, adaptés à leurs besoins.

Nos moyens : Journée planifiée et organisée en amont
 Respect des repères temporels des enfants
 Flexibilité en cas de fatigue
 Zone sécurisée et propre
 Jeux mis à disposition tout au long des temps libres

- Favoriser la découverte par l'envie.

Nos moyens : Choix des activités
 Possibilité de proposer, de créer et de poursuivre ses activités
 Apport de nouvelles activités manuelles et sportives

- Apporter une écoute des enfants en leur permettant de s'exprimer et de s'affirmer sur leurs besoins et leurs envies.

Nos moyens : Temps de forum (Contestation, Questionnement, Affirmation)
 Choix des activités en intérieur ou en extérieur sur les temps libres
 Proposition de jeux d'expression
 Permettre une évaluation des activités par les enfants de manière ludique.

b) Des journées types par tranche d'âge :

Groupe des 3 ans :

7h30 à 8h45	Temps d'accueil du matin (Temps d'hygiène)
8h45	Rassemblement par groupe et appel
9h à 9h30	Temps de lecture ou de comptine
9h30 à 10h30	Temps d'activités (Temps d'hygiène)
10h30 à 11h	Temps libre (Temps d'hygiène)
11h30 à 12h30	Temps du repas (Temps d'hygiène)
12h45 à 15h45	Sieste (Temps d'hygiène)
16h à 16h30	Goûter
16h30 à 19h00	Temps d'accueil du soir

Groupe des 4/5 ans :

7h30 à 8h45	Temps d'accueil du matin
8h45	Rassemblement par groupe et appel (Temps d'hygiène)
9h à 9h30	Temps d'éveil
9h30 à 10h45	Temps d'activités (Temps d'hygiène)
10h45 à 11h15	Temps libre (Temps d'hygiène)
11h30 à 12h30	Temps du repas (Temps d'hygiène)
12h30 à 13h15	Temps calme
13h15 à 13h45	Temps calme ou temps libre au choix des enfants
14h à 15h45	Temps d'activités (Temps d'hygiène)
16h à 16h30	Goûter
16h30 à 19h00	Temps d'accueil du soir.

Groupe des 6/7 ans :

7h30 à 8h45 8h45	Temps d'accueil du matin Rassemblement par groupe et appel
9h à 9h15 9h15 à 11h 11h à 11h20	Temps d'éveil (présentation des activités) Temps d'activités Temps libre (Temps d'hygiène)
11h30 à 12h30 12h30 à 13h30	Temps du repas (Temps d'hygiène) Temps calme
13h30 à 14h	Temps calme ou temps libre au choix des enfants
14h à 16h 16h à 16h30	Temps d'activités (Temps d'hygiène) Goûter
16h30 à 19h00	Temps d'accueil du soir.

Groupes des 8 ans et plus :

7h30 à 8h45 8h45	Temps d'accueil du matin Rassemblement par groupe et appel
9h à 9h15 9h15 à 11h 11h à 11h20	Temps d'éveil (présentation des activités) Temps d'activités Temps libre (Temps d'hygiène)
11h30 à 12h30 12h30 à 13h30	Temps du repas (Temps d'hygiène) Temps calme
13h30 à 14h	Temps calme ou temps libre au choix des enfants
14h à 16h 16h à 16h30	Temps d'activités (Temps d'hygiène) Goûter
16h30 à 19h00	Temps d'accueil du soir.

c) Les besoins de l'enfant

BESOIN : Exigence née de la nature ou de la vie sociale

1: Les besoins vitaux

Je meurs si je n'y répons pas...

MANGER, DORMIR, RESPIRER, URINER, DEFEQUER, TRANSPIRER,....

Souvent physiologiques, ces besoins sont la manifestation de l'équilibre interne de l'organisme. Cela se traduit par des sensations qui déclenchent des réactions chez la personne (la faim, la soif, le bâillement....). Ces réactions sont les signaux qui alertent la personne pour qu'elle satisfasse ces besoins.

2: Les besoins fondamentaux

Je ne me développe pas si je n'y répons pas...

Ces besoins peuvent être physiques, affectifs, intellectuels et sociaux.
Deux séries de besoins complémentaires :

Mouvement	Mais...	Repos, détente
Sécurité	Mais...	Se mesurer aux risques, affronter le danger
Socialisation	Mais...	Autonomie
Imiter l'adulte, reproduire des situations	Mais...	S'exprimer par la création, Exister dans son originalité
Fiction, imagination	Mais...	Connaître le réel
Recevoir une grande variété d'impressions sensorielles	Mais...	Agir sur les choses

Ils sont complémentaires car pour que la personne se développe de façon harmonieuse, il faut qu'elle puisse répondre à l'ensemble de ses besoins.

Les autres besoins créés par la personne sont dits artificiels, car ce sont des besoins que la personne se crée elle-même ou du fait de son environnement pour des raisons diverses et variées.

Quand on ne satisfait pas les besoins vitaux, on inhibe l'action de la personne. Si on ne permet pas à une personne de dormir, on diminue énormément ses capacités à agir dans et sur le milieu dans lequel elle se trouve.

L'animateur, par son attitude et grâce aux différentes situations qu'il propose, doit permettre à l'enfant de satisfaire ses besoins vitaux et fondamentaux.

Connaître ces besoins permet, parfois, de mieux comprendre et reconnaître le comportement d'un enfant.

3: le développement

Tranche d'âge	Développement du corps	Développement social
<p>Petite enfance (2 ans/5 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Se fatigue très vite et a peu de résistance à l'effort -Découvre son corps, son sexe et ceux des autres -Connaît mieux son corps avec les exercices de course, saut... -Découvre le monde en touchant tout ce qu'il côtoie -Dort dix à douze heures par jour. 	<ul style="list-style-type: none"> -Imite les personnes qui l'entourent - Ne collabore pas facilement (les jeux collectifs ne peuvent fonctionner que s'ils sont très simplifiés) - S'exprime de manière personnelle : emploie régulièrement le « je » -Utilise le « non » pour s'affirmer par rapport aux autres.
<p>Enfance à partir de 6/7 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sa croissance s'effectue d'une manière régulière. -Sa sexualité est peu affirmée ; c'est une période de latence par rapport à la petite enfance et à l'adolescence. Cela s'exprime par la pudeur. -Connaît son corps et est plus agile. Les activités peuvent être plus compliquées. -A besoin de beaucoup se dépenser. -Se repose de neuf à dix heures par jour. 	<ul style="list-style-type: none"> -Imite les personnages qui lui plaisent. -A de plus en plus de relations extérieures (club, groupe de copains,...) - Les garçons et les filles se retrouvent dans des groupes séparés ; c'est une manière d'affirmer son identité sexuelle. -A besoin de partager, de collaborer, d'échanger. -A confiance en l'adulte, c'est lui qui fait respecter les lois et les règles. -Éprouve le besoin de se mesurer à soi-même et aux autres.
<p>Préadolescence à partir de 10 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sa croissance est rapide et se fait par à-coups et par paliers. -Sa puberté bouleverse l'équilibre du corps : fatigue, pilosité, acné, voix, poitrine... -Teste ses limites physiques et cherche à éprouver des sensations. -Teste sa sexualité. -Les changements du corps peuvent entraîner une maladresse. -La fatigue entraînée par la puberté diminue l'endurance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cherche à s'identifier à une personne ou à un mouvement. -Existe une attirance physique vers le sexe opposé (fantasme, vantardise) -Se réunit en groupes mixtes avec une mode, un code (vêtements, langages...) -Le regard des autres est très important. -S'exprime par des réactions extrêmes, -Apparaît un besoin d'indépendance, d'opposition aux règles établies.

4/ Description des moments de la journée.

a) Les temps d'accueils

Lors des temps d'accueils, nous disposons de feuilles de présence, il est essentiel que les parents et les enfants viennent s'inscrire lors de leur arrivée ou de leur départ.

L'équipe veille à la bonne tenue de la liste des enfants présents, et notifie les heures d'arrivée et de départ pour fournir les données à la CAF.

Nous proposons aux enfants un temps d'accueil adapté.

On peut y trouver des jeux de société, des livres, des jeux de construction, des coloriages.

A l'arrivée d'une majorité de l'équipe, nous permettons aux enfants de jouer à l'extérieur à leur demande, où ils peuvent disposer de ballons, cordes à sauter, raquettes, etc.

Lorsque les enfants deviennent trop nombreux dans la salle d'accueil, les animateurs rejoignent leurs salles respectives pour permettre la continuité d'un accueil de qualité.

Lors de ce temps, l'équipe de direction se tient à disposition des parents pour toute remarque, les animateurs doivent pouvoir fournir des détails sur la journée des enfants, et leur comportement. Nous insistons sur l'importance de la communication parent/animateur surtout pour les moins de 6 ans.

Ce temps se termine par un appel des enfants, une correction des feuilles de présence et la communication du nombre d'enfants présents sur la structure à la direction.

b) Les temps d'éveil

Pour les plus grands, le temps d'éveil est composé de forum de parole, nous y prenons l'avis des enfants sur la qualité des repas, des goûters, des activités. Ils sont menés sous la forme de contestation, affirmation et questionnement.

Les animateurs mettent en place un système permettant aux enfants les plus timides de s'exprimer à l'écrit et anonymement.

Pour les plus petits, le temps d'éveil est beaucoup plus ludique, les enfants donnent leurs avis en effectuant des gestes de satisfaction ou de mécontentement.

L'animateur veille à apporter un temps de dialogue sain, il permet à chacun de s'exprimer et d'apprendre à respecter l'avis et la parole de chacun.

Il valorise la participation des enfants et apporte des moyens d'expression adaptés à l'âge des enfants (pouce en haut, pouce en bas).

Le temps peut aussi être composé de petits jeux, de chansons, d'expression corporelle sur une durée courte.

c) Les temps d'activités

Les temps d'activités sont préparés en amont par les animateurs. Ils sont variés, en activités manuelles, sportives, en jeux collectifs ou individuels.

Les enfants ne sont pas obligés de participer, ils peuvent choisir selon leur envie une autre activité que l'animateur décidera réalisable ou non selon le nombre d'adultes, le besoin en matériel et les espaces disponibles.

Il est bien sûr évident qu'aucun enfant ne peut pratiquer une activité sans surveillance d'au moins un adulte.

Nous cherchons à donner envie aux enfants de découvrir en aiguisant leur curiosité.

Nous les consultons sur les temps d'éveil et sommes à leur écoute sur des temps plus informels, afin de prévoir et construire avec eux la journée de leur envie.

d) Les temps libres

Le temps libre est proposé aux enfants entre les différents temps de la journée.

Les enfants choisissent leurs centres d'intérêt et sont libres de les pratiquer avec les enfants de leur choix.

Ils peuvent avoir lieu à l'intérieur et à l'extérieur.

Du matériel peut être fourni à leur demande.

Les animateurs ont un rôle de surveillance, d'observation et d'accompagnement dans le jeu libre.

Comme dans tous les bâtiments accueillant des enfants, les toilettes sont un espace à risque. Il revient aux animateurs d'être particulièrement vigilants sur les actions des enfants dans cet espace d'hygiène.

e) Les temps de repas

Avant et après le repas, les animateurs vérifient les feuilles de présence, y notifient le départ ou l'arrivée d'autres enfants.

Lorsque les moins de 6 ans sont accueillis dans le réfectoire, les animateurs les placent aux tables. Chaque enfant doit avoir accès à un espace confortable pour manger assis et dans de bonnes conditions.

Les enfants sont incités à goûter les plats, mais ne sont à aucun moment forcés de manger (sauf demande des parents).

L'animateur accompagne les enfants, dans l'usage des couverts. D'où l'importance d'être un animateur par table d'enfants.

Comme le précisent les besoins vitaux de l'enfant, il est nécessaire de manger à sa faim.

En cas d'insuffisance de nourriture, les animateurs se doivent de prévenir la direction qui en informera le prestataire SODEXO.

Les plus de 6 ans, mangent au réfectoire de collégiens et lycéens. Ils disposent de leurs propres espaces. Il est demandé à l'équipe de se répartir pour assurer le bon déroulement de l'installation, le choix des plats et une aide pour porter son plateau pour les plus jeunes.

L'équipe veille à la bonne alimentation de chaque enfant, si il y a refus de manger, nous nous adresserons aux parents pour les prévenir.

f) Les temps d'hygiène

Les animateurs veillent à la bonne hygiène des enfants.

Pour les plus petits, il est nécessaire de les accompagner aux toilettes, afin de vérifier qu'ils sont autonomes. S'ils ne le sont pas, les animateurs fournissent l'aide nécessaire à l'enfant pour être propre.

Pour les grands et les petits le lavage des mains avant un repas ou après avoir fait ses besoins est obligatoire.

L'équipe se doit d'être particulièrement vigilante sur les allers et retours aux toilettes qui est souvent un lieu à risque pour les enfants (sol glissant, gestes déplacés entre eux, etc)

g) Les temps calmes

Situés après le repas du midi, ils permettent aux enfants de digérer dans un moment de calme. On y dépose des jeux de société ou des activités manuelles au choix pour les plus grands.

Pour les plus jeunes, nous proposons un temps sur des tapis, avec de la musique douce.
Pour les plus petits, nous proposons un temps de sieste adapté à leurs besoins physiologiques.

Il est souvent suivi d'un temps libre, permettant aux enfants qui se sont reposés d'aller jouer, et de laisser les espaces à ceux qui sont en demande de repos.

5/ Le rôle de chacun

L'assistant sanitaire :

- Gestion du stock sanitaire et des troussees de secours
- Gestion du cahier d'infirmierie
- Confection des récapitulatifs sanitaires
- Gestion des traitements médicaux et des premiers soins.
- De l'information et de la prévention sur tout ce qui est rattaché à l'aspect sanitaire.

L'animateur :

- Être à l'écoute de l'enfant, être disponible, sécurisant, réconfortant
- Connaître les besoins et s'adapter aux rythmes de vie des enfants selon le public et la tranche d'âge
- Garantir la sécurité physique, morale, et affective des enfants
- Être dynamique et motivé
- Être ponctuel, prendre des initiatives
- Respecter le lieu, le matériel et les locaux
- Respecter le règlement du centre, le projet pédagogique et les consignes de sécurité

6/ Infirmierie et Allergies

Un cahier d'infirmierie est mis à disposition des animateurs.

Il contient les allergies et les problèmes de santé particuliers de chaque enfant présent sur la structure. Il convient de respecter le secret médical.

Le cahier d'infirmierie doit être rempli dès qu'un enfant reçoit un soin ou présente des symptômes de douleur ou de fièvre. Chaque case doit y être remplie avec sérieux.

Il ne dispense pas les animateurs d'avertir l'assistante sanitaire de la structure.

En cas d'urgence vitale, chaque animateur se doit de connaître le numéro d'urgence 112 et d'avoir les capacités de demander convenablement les secours.

Les enfants présentant des symptômes contagieux ou fiévreux ne sont pas admis au sein de l'établissement, leur état ne permettant pas de les accueillir dans des critères suffisants pour garantir leur sécurité ainsi qu'éviter la propagation de la maladie.

7/ Encadrement des sorties et prestations extérieurs.

Transport en car ou en commun :

Les animateurs connaissent le nombre d'enfants qu'ils accompagnent, et possèdent une liste de leur groupe.

Ils vérifient le nombre d'enfant à la montée et à la sortie du transport.

Ils occupent en priorité les places les plus près des issues de secours, et se répartissent dans le véhicule.

Déplacement à pied :

La présence des enfants est vérifiée au départ et à l'arrivée.

L'accotement doit être utilisé en priorité quand il est praticable. Il est recommandé d'encadrer le groupe en plaçant un responsable à l'avant et à l'arrière, et de prévoir un éclaireur pour les virages sans visibilité.

Prestations extérieures :

Lors des prestations, les animateurs veillent au bon déroulement de la séance. Ils ont un comportement d'accompagnants de l'activité et de participants.

8/ Les droits de l'enfant

Considérant que l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même,

Déclaration des droits de l'enfant afin qu'il ait une enfance heureuse et bénéficie, dans son intérêt comme dans l'intérêt de la société, des droits et libertés qui y sont énoncés; elle invite les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, ainsi que les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à reconnaître ces droits et à s'efforcer d'en assurer le respect au moyen de mesures législatives et autres adoptées progressivement en application des principes suivants :

Principe premier :

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

Principe 2 :

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

Principe 3 :

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

Principe 4 :

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

Principe 5 :

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

Principe 6 :

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'État ou autres pour l'entretien des enfants.

Principe 7 :

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

Principe 8 :

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

Principe 9 :

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

Principe 10 :

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.